

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL



TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

MISE EN PLACE DU BASSIN DES EXPERTS ET FORMATEURS D'ACCOMPAGNEMENT DES PME/PMI DU NIGER

Fichier Agréé FONAP — Approche BDS

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries (FONAP), créé par décret n°2021-328/PRN/MF du 13 mai 2021 et placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), est l'opérateur public de référence chargé de la promotion, du financement et de l'accompagnement des PME/PMI au Niger.

L'expérience opérationnelle du FONAP démontre que la viabilité et la compétitivité des PME/PMI nigériennes ne dépendent pas seulement de leur accès aux ressources financières, mais de manière tout aussi décisive de la qualité de l'accompagnement technique dont elles bénéficient. Les programmes SARRAOUNIA, SANA'A JARI, PAD-PME, SAE et FONAP-SCORE ont mis en lumière un besoin structurel : disposer en permanence d'un réservoir de prestataires de services aux entreprises (BDS) qualifiés, agréés et immédiatement mobilisables, couvrant l'ensemble des domaines de compétences pertinents pour le développement des PME/PMI à travers tout le territoire national.

C'est dans ce cadre que le FONAP entend constituer un Bassin des Experts et Formateurs d'Accompagnement des PME/PMI, ci-après dénommé « le Bassin », qui constituera le fichier agréé de référence pour la mobilisation de toutes les prestations de services aux entreprises dans le cadre des programmes gérés ou co-gérés par le FONAP.

Le Bassin s'appuie sur la Grille HUB de Rémunération des Prestataires BDS approuvée par arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances.

Les présents Termes de Référence définissent les modalités de sa mise en place.

2. OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF PRINCIPAL

Constituer, gérer et maintenir un Bassin structuré d'experts et formateurs agréés, couvrant les domaines de compétence pertinents pour l'accompagnement des PME/PMI nigériennes, afin de permettre au FONAP de mobiliser rapidement des prestataires BDS qualifiés, évalués et rémunérés de façon transparente et conforme aux exigences des partenaires techniques et financiers.

2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Constituer un registre fonctionnel, structuré et actualisé des prestataires BDS agréés par le FONAP, classés par niveau, domaine de compétence et zone géographique d'intervention ;
- Réduire les délais et les coûts de transaction liés à l'identification et à l'engagement des prestataires pour les programmes d'appui aux PME/PMI ;
- Garantir la qualité des interventions BDS grâce à un processus d'agrément rigoureux et à un système d'évaluation continue de la performance ;

- Assurer la conformité des engagements de prestataires avec les exigences fiduciaires de la Banque mondiale (PASFI), de la BAD et des autres PTF, notamment en matière de justification des coûts et de traçabilité des paiements ;
- Encourager la montée en compétences et la spécialisation des prestataires BDS à travers un système incitatif d'évaluation et de renouvellement d'agrément ;
- Renforcer l'image institutionnelle du FONAP comme acteur central et coordinateur de l'écosystème d'appui aux PME/PMI au Niger.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue du processus de mise en place du Bassin, les résultats suivants devront être atteints :

N°	Résultat attendu	Indicateur de vérification
R1	Un registre numérique et physique des prestataires BDS agréés est constitué, structuré par niveau (N1–N4), domaine (D1–D10) et zone géographique	Fichier agréé publié sur www.fonap.ne
R2	Un processus transparent et documenté de sélection et d'agrément des prestataires est opérationnel	PV du Comité d'Agrément ; listes publiées
R3	La Grille HUB de Rémunération est adoptée et communiquée à tous les prestataires agréés	Arrêté MEF signé ; fiches remises aux agréés
R4	Un système de suivi-évaluation de la performance des prestataires est mis en place et utilisé	Rapports semestriels d'évaluation disponibles
R5	Les PME/PMI bénéficiaires des programmes FONAP accèdent rapidement à des prestataires qualifiés	Délai moyen d'engagement ≤ 5 jours ouvrables
R6	La conformité fiduciaire des dépenses BDS est assurée pour les PTF	Zéro observation fiduciaire sur les dépenses BDS lors des missions de supervision Banque mondiale

4. DOMAINES DE COMPÉTENCE COUVERTS

Le Bassin couvre dix (10) domaines de compétence codifiés, correspondant aux besoins prioritaires des PME/PMI accompagnées par le FONAP :

Code	Domaine	Sous-domaines couverts
D1	Entrepreneuriat & Création	Plan d'affaires, étude de marché, montage juridique, financement start-up, incubation
D2	Gestion Financière & Comptabilité	SYSCOHADA, trésorerie, reporting, analyse financière, fiscalité PME
D3	Marketing & Commerce	Stratégie commerciale, marketing digital, export, développement de marchés
D4	Production & Qualité	Organisation, normes HACCP, ISO, certification FONAP-SCORE, chaînes de valeur

Code	Domaine	Sous-domaines couverts
D5	RH & Management	Droit du travail UEMOA, gouvernance, leadership, gestion des performances
D6	Finance Islamique & Inclusion	Mourabaha, Musharaka, Ijara, Takaful, inclusion financière digitale
D7	Numérique & Digitalisation	Transformation digitale PME, e-commerce, ERP, PAD-PME
D8	Environnement & Économie verte	ESG, gestion déchets, agriculture durable, résilience climatique
D9	Gouvernance & Droit des affaires	OHADA, gouvernance coopérative, conformité réglementaire, BCEAO/UEMOA
D10	Secteurs spécialisés	Agro-industrie, artisanat, BTP, mines artisanales, santé, éducation

5. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

5.1 CATÉGORIES DE CANDIDATS ADMISSIBLES

Peuvent soumettre une candidature au Bassin des Experts et Formateurs du FONAP :

- Les cabinets de conseil, de formation et d'audit dûment enregistrés au Niger (RCCM) ;
- Les consultants individuels spécialisés dans l'accompagnement des entreprises ;
- Les institutions de formation professionnelle et d'appui aux entreprises reconnues ;
- Les experts sectoriels indépendants justifiant des qualifications requises.

5.2 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ PAR NIVEAU

Niveau	Catégorie	Qualification minimale	Expérience PME/PMI	Certifications / Atouts
N1	Expert Senior	BAC+5 ou équivalent reconnu (Master, DESS, MBA, Ingénieur)	≥ 10 ans dont ≥ 5 ans en accompagnement PME/PMI	Certifications PTF, publications, références internationales
N2	Expert Confirmé	BAC+4 minimum	≥ 7 ans dont ≥ 3 ans PME/PMI	Certification sectorielle, coaching professionnel
N3	Formateur / Accompagnateur	BAC+3 + formation pédagogique ou certification BDS	≥ 4 ans dont ≥ 2 ans PME/PMI	Accréditation formation, expérience terrain
N4	Facilitateur Junior	BAC+2 + formation continue validée FONAP	≥ 2 ans en entrepreneuriat ou terrain	Bonne connaissance tissu PME local

Indépendamment du niveau, tout candidat doit : (i) être en situation fiscale et sociale régulière (attestation DGI et CNSS) ; (ii) ne pas faire l'objet d'une exclusion prononcée par la Banque

mondiale, la BAD ou tout autre PTF ; (iii) n'avoir fait l'objet d'aucune sanction administrative ou judiciaire liée à des prestations de services aux entreprises.

6. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les cabinets et consultants souhaitant intégrer le Bassin doivent constituer un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

N°	Document requis	Applicabilité	Obligatoire PTF
1	Formulaire de candidature FONAP dûment rempli et signé (Annexe 2)	Tous	✓ Obligatoire
2	CV détaillé	Tous	✓ Obligatoire
3	Copies certifiées des diplômes et attestations de formation	Tous	✓ Obligatoire
4	Preuve d'existence juridique : extrait RCCM, statuts, carte professionnelle, certificat d'enregistrement	Cabinets	✓ Obligatoire
5	Attestation de régularité fiscale en cours de validité	Tous	✓ Obligatoire PTF
6	Attestation CNSS (si applicable)	Tous	Recommandé
7	Inventaire des missions réalisées en accompagnement PME/PMI (3 dernières années) avec références des donneurs d'ordre	Tous	✓ Obligatoire
8	Copies de contrats ou lettres de référence de missions antérieures pertinentes (au moins 2)	Tous	Fortement recommandé
9	États financiers ou tout document financier équivalent des 2 dernières années (cabinets existant depuis ≥ 2 ans)	Cabinets	✓ Obligatoire
10	CV des experts associés ou cadres permanents (pour les cabinets)	Cabinets	✓ Obligatoire
11	Lettre de motivation précisant les domaines de compétence et zones géographiques d'intervention	Tous	✓ Obligatoire
12	Déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts et de situation d'exclusion	Tous	✓ Obligatoire

7. PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'AGRÈMENT

7.1 COMITÉ D'AGRÈMENT

Les dossiers de candidature sont examinés par le Comité d'Agrément des Prestataires BDS (CA-BDS), mis en place par le Secrétaire Exécutif du FONAP.

7.2 GRILLE DE NOTATION (BARÈME SUR 100 POINTS)

Critère d'évaluation	Poids	Descripteur de notation	Points
Qualité et complétude du dossier	15 pts	Complet et bien présenté (100%) Incomplet (50%) Incomplet majeur (20%)	15 / 7,5 / 3
Niveau de qualification académique	20 pts	BAC+5 et + : 20 pts BAC+4 : 16 pts BAC+3 : 12 pts BAC+2 : 8 pts	20 / 16 / 12 / 8
Expérience en accompagnement PME/PMI	25 pts	≥ 5 missions PME : 25 pts 3-4 missions : 17 pts 1-2 missions : 10 pts Aucune : 0	25 / 17 / 10 / 0
Compétence sectorielle / spécialisation	20 pts	Expert pointu certifié : 20 pts Spécialisé avéré : 14 pts Généraliste : 8 pts	20 / 14 / 8
Expérience et connaissance du contexte Niger	10 pts	≥ 5 ans Niger : 10 pts 2-5 ans : 7 pts < 2 ans : 4 pts	10 / 7 / 4
Références vérifiables (donneurs d'ordre)	10 pts	≥ 3 références solides : 10 pts 2 références : 7 pts 1 référence : 4 pts	10 / 7 / 4
TOTAL	100 pts	Seuil d'admission : ≥ 70 points sur 100	70 / 100

Seuls les candidats ayant obtenu un score $\geq 70/100$ sont admis dans le Bassin. Les candidats ayant obtenu entre 60 et 69 points peuvent être admis sous réserve de suivre une formation de mise à niveau organisée par le FONAP dans un délai de six (6) mois. En dessous de 60 points, la candidature est rejetée.

7.3 CIRCUIT DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Étape	Action	Acteur	Délai	Document produit
1	Réception et accusé de réception des dossiers	Secrétariat FONAP	J	Accusé de réception
2	Vérification de la complétude administrative	Comité d'Agrément (CA-BDS)	J+5	Grille de complétude
3	Évaluation technique par le CA-BDS	Comité d'Agrément (CA-BDS)	J+15	Fiche de notation
4	Délibération du CA-BDS et établissement de la liste	Comité d'Agrément	J+20	PV de délibération
5	Validation par le Secrétaire Exécutif	SE-FONAP	J+22	Décision d'agrément
6	Notification aux candidats admis et rejetés	DAFM / SE-FONAP	J+25	Lettre de notification
7	Publication de la liste sur www.fonap.ne	Chargé Communication /IT	J+28	Publication officielle

Étape	Action	Acteur	Délai	Document produit
8	Signature des conventions de partenariat BDS	SE-FONAP + Prestataires	J+35	Convention signée

8. MODALITÉS DE SOUMISSION

Dépôt des dossiers

Les cabinets et consultants intéressés sont invités à déposer leur dossier de candidature portant la mention :

« DEMANDE D'AGRÉMENT AU BASSIN DES EXPERTS ET FORMATEURS — FONAP »

Les dossiers peuvent être soumis par l'un des deux canaux suivants :

- En version physique au siège du Secrétariat Exécutif du FONAP, Château 1, Avenue Djibo Bakary, Niamey (Niger) — en face du siège de la NIGELEC — aux heures ouvrables (lundi–vendredi, 8h00–17h00).

Pour tout renseignement complémentaire : +227 20 35 01 97 | info@fonap.ne | www.fonap.ne

Date limite de dépôt

31/08/2026

Tout dossier reçu après cette date sera retourné sans avoir été ouvert.